

POSSIBILITES DE PONTS NATURELS 2023

VACANCES SCOLAIRES 2022-2023

JOURS FERIES 2023

PONTS NATURELS 2023

Vendredi 19 mai 2023- Ascension

Lundi 14 août 2023 - Assomption



Les représentants FO-DGFIP en Comité Technique Local, comme ils le font chaque année, défendent l'adoption de ces ponts naturels, lorsque ce point sera mis à l'ordre du jour.

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2022-2023

ZONE A	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
ZONE B	Académies : Aix-Marseille, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Amiens, Normandie, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Reims
ZONE C	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2022		1 septembre 2022 <small>(la rentrée des enseignants est le 31 août 2022)</small>	
Vacances TOUSSAINT 2022		22 octobre 2022 ↓ 7 novembre 2022	
Vacances NOËL 2022		17 décembre 2022 ↓ 3 janvier 2023	
Vacances HIVER 2023	4 février 2023 ↓ 20 février 2023	11 février 2023 ↓ 27 février 2023	18 février 2023 ↓ 6 mars 2023
Vacances PRINTEMPS 2023	8 avril 2023 ↓ 24 avril 2023	15 avril 2023 ↓ 2 mai 2023	22 avril 2023 ↓ 9 mai 2023
Pont ASCENSION 2023		17 mai 2023 ↓ 22 mai 2023	
Vacances ÉTÉ 2023		8 juillet 2023	

La position de FO-DGFIP



Les ponts naturels

En fonction du calendrier, les directeurs départementaux peuvent décider, après avis du Comité technique local, de fermer tout ou partie des services lorsqu'un jour ouvrable suit un jour férié et précède un repos de fin de semaine.

Le cas le plus communément admis est celui du vendredi, lendemain du jeudi de l'Ascension. Dans ce cas, la journée est précomptée sur les jours ARTT ou les congés.

Cette pratique était courante dans la filière gestion publique pour des raisons de cohérence vis à vis des usagers en ce qui concerne l'ouverture du réseau des postes comptables. Il s'ensuit donc parfois des difficultés d'appréhension du sujet par les responsables départementaux et certaines organisations syndicales. Deux écoles s'affrontent : ceux qui soutiennent qu'ainsi les agents n'auraient plus le choix de la date à laquelle ils prennent leurs jours ARTT et ceux qui y voient un moyen de résoudre les difficultés d'octroi ou non des congés ces jours là et de l'application de la règle de présence de la moitié des effectifs.

Le Syndicat FO-DGFIP considère que c'est clairement un plus pour les agents et cela évite bien des tensions entre collègues .

JOURS FERIES 2023

Lundi 10 avril - Lundi de Pâques

Lundi 1^{er} mai - Fête des travailleurs

Lundi 8 mai - Armistice 1945

Jeudi 18 mai - Ascension

Lundi 29 mai - Lundi de Pentecôte

Vendredi 14 juillet - Fête nationale

Mardi 15 août - Assomption

Mercredi 1^{er} novembre - Toussaint

Lundi 25 décembre : Noël

Lundi 1^{er} janvier 2024 : Jour de l'an